

# REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER

10 janvier 2012  
SMAT Haut-Allier

---

## COMPTE-RENDU

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau

Structure porteuse : *Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (S.M.A.T.)*

42 avenue Victor Hugo – BP 64

43300 Langeac

Tél. 04 71 77 28 30 – Fax 04 71 77 19 14

Email : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

## **Présences**

### Membres du bureau présents:

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE

M. SIMEON : Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. VALETTE : DDT 43

M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

M. POMMAREL : Conseil Régional d'Auvergne

M. BONNET : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. HABAUZIT : EDF Unité Production Centre

### Membres du bureau excusés :

M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE

### Membres du bureau absents :

M. ANDRE Jean-Bernard : représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de Lozère

M. CHAMPEL Marc : Maire de St Etienne du Lugdarès

### Bureau d'études :

M. DROIN : bureau d'études CESAME

### SMAT du Haut-Allier :

Melle SIMON : Directrice du SMAT

Melle LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour**

- Echanges et réflexion autour du Scénario Tendanciel
- Présentation du contenu du cahier des charges pour l'étude « Scénarii contrastés et choix de la stratégie »
- Préparation de la prochaine réunion de la CLE

## **Préambule**

La réunion s'est tenue dans les locaux du SMAT du Haut-Allier à Langeac, sous la présidence de M. RAVAT Raymond, Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier.

Sur les 12 membres qui composent le bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier, 7 étaient présents. (A noter que deux des membres du bureau ne sont pas désignés et seront élus lors de la prochaine CLE)

M. RAVAT remercie les personnes présentes et introduit la séance en présentant ses voeux à l'ensemble des participants. Il indique que M. NOEL-BARON est excusé.

Il précise également que M. BOISSON, du cabinet Césame, qui a réalisé l'étude Scénario Tendanciel est remplacé par M.DROIN pour cette réunion.

M. RAVAT laisse la parole à Melle LAGALY qui présente l'ordre du jour de la réunion.

Elle laisse ensuite la parole à M. DROIN.

### **♦ Echanges autour du Scénario tendanciel :**

M. DROIN rappelle le contexte de l'étude et le but du Scénario Tendanciel, qui est d'estimer l'évolution de la ressource en eau et du territoire à l'horizon 2015-2020, en l'absence de SAGE.

Un des objectifs de cette étude était d'évaluer le niveau de satisfaction des huit enjeux déterminés lors de la phase de diagnostic, dans les années à venir. A partir des conclusions du Scénario Tendanciel, des axes de réflexion ont été formulés. Ils serviront de fils conducteurs lors de la phase suivante.

M. DROIN reprend brièvement la méthodologie utilisée (entretiens avec divers experts, commission géographiques...), puis présente les principales conclusions retenues suite au travail d'analyse. (cf photocopies du power point distribué en début de réunion).

M. MARTIN demande alors, concernant l'amélioration de la qualité de l'eau, si les données sont certaines.

M. DROIN explique qu'il est légitime de dire que la mise en place du contrat territorial de Naussac devrait tendre à améliorer la qualité de l'eau. Pour le volet agricole, les acteurs rencontrés évoquent une incertitude quant à l'évolution de l'agriculture (notamment du à la prochaine réforme de la PAC en 2013).

M. BONNET demande ensuite si l'inventaire des zones humides n'est pas une obligation pour les SAGE.

Melle LAGALY explique que les SAGE doivent, au minimum, identifier les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils doivent réaliser les inventaires précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. Il est également conseillé d'identifier les

Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

M. POMMAREL demande plus de précision concernant les ZHIEP et les ZSGE.

M. DROIN explique alors que les ZHIEP sont définies comme des zones humides dont le maintien présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant et/ou une valeur touristique, écologique ou paysagère. Les ZSGE se situent à l'intérieur des ZHIEP. Leur préservation ou/et leur restauration contribuent à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux du SDAGE. Les ZSGE doivent être identifiées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable d'un SAGE.

M. SIMEON précise que si le SAGE n'est pas en mesure de réaliser ces inventaires de zones humides, il peut le confier aux communes.

Melle SIMON indique alors que les communes ne voudront sans doute pas réaliser ce travail étant donné le manque de moyens.

M. MARTIN demande si la création du futur PNR a été prise en compte dans cette étape.

Melle LAGALY lui indique qu'il y a un paragraphe dans le rapport technique qui s'y réfère.

M. HABAUZIT souhaite apporter quelques remarques sur le rapport technique, notamment sur la date de l'enquête publique concernant le projet d'abaissement de Poutès.

M. DROIN et M. RAVAT s'accordent à dire que les remarques sur le rapport technique devront être transmises par mail pour faire les corrections nécessaires.

L'ensemble des membres du bureau décide ensuite de reprendre point par point le tableau de synthèse des conclusions du Scénario Tendanciel afin de reformuler et d'apporter des précisions sur certaines affirmations.

Pour un souci de clarté, les différentes remarques sont reprises dans le tableau ci-dessous.

N° de l'enjeu	Colonne	Phrase initiale	Changement apporté
I	Pressions réelles	Baisse voire maintien du niveau d'exploitation de l'énergie hydro-électrique compte tenu du classement des cours d'eau	Suppression
I	Pressions réelles	Maintien du niveau d'exploitation de l'énergie hydraulique	Pas de modification structurelle du barrage de Naussac
I	Pressions réelles	Augmentation des débits dérivés (ou volume) sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique sur Naussac	Risque d'augmentation des débits dérivés (ou volume) sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique sur Naussac
I	Pressions réelles	Accentuation des la sévérité des étiages (tendances climatiques) donc augmentation des périodes de soutien des étiages sur l'axe Allier	Allongement et accentuation des la sévérité des étiages (tendances climatiques)
I	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Amélioration de la qualité de l'eau sur l'axe Allier	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'axe Allier
I	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Pas d'évolution concernant les effets de Naussac sur la qualité des eaux et le transit sédimentaire (et donc la qualité des milieux aquatiques)	Pas d'évolution concernant les effets de Naussac sur la qualité des eaux et le transit sédimentaire (et donc la qualité des milieux aquatiques)
I	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Diminution de l'hydrologie et de la qualité des habitats sur le Chapeauroux	Diminution des débits naturels et de la qualité des habitats sur le Chapeauroux

1	Enjeu en partie satisfait	Persistance des impacts du barrage de Naussac en termes de qualité des eaux, de fonctionnement des habitats – Avis réservé sur les effets sur l'axe Allier au regard du manque de données actuelles sur la situation	Persistance des impacts du barrage de Naussac <b>en termes de qualité des eaux, de sur le fonctionnement des habitats</b> – Avis réservé sur les effets sur l'axe Allier au regard du manque de données actuelles sur la situation
1	Enjeu en partie satisfait	Perturbation de la fonctionnalité des habitats en amont de Naussac, sur la Chapeauroux	Perturbation de la fonctionnalité des habitats sur le Chapeauroux à l'aval de la prise d'eau de Naussac
2	Pressions réelles	Diminution globale des pressions agricoles par réduction des intrants (nitrates, pesticides)	Diminution <b>globale attendue</b> des pressions agricoles par réduction des intrants (nitrates, pesticides), <b>amélioration des fumures, mise au normes de bâtiments d'élevage, conversion bio</b>
2	Pressions réelles	Maintien des rejets de substances chimiques dangereuses	Maintien des niveaux de rejets actuels de substances dangereuses (pas d'évolution significative de la connaissance et des normes de rejets)
2	Pressions réelles	Accroissement des exploitations et augmentation des effluents d'élevages	<b>Accroissement local de la pression agricole (devès, Fioule-Marsange, aval Senouire, Pays de Saugues)</b> ; augmentation de la taille des exploitations et des effluents d'élevages <b>évacués par épandages</b>
2	Pressions réelles	Augmentation possible des rejets de quelques STEPs importantes (Saugues)	Augmentation possible des pollutions domestiques et urbaines <b>du fait d'un développement de la population et de l'activité économique, autour des principaux pôles urbains. (SAUGUES)</b>
2	Pressions réelles	Augmentation de la sévérité des étiages (diminution de la capacité de dilution des cours d'eau)	Augmentation de la sévérité des étiages (diminution <b>des débits dans les cours d'eau</b> )
2	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages		<b>Maintien de la contamination des eaux par des substances chimiques dangereuses</b>
2	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Persistances d'une pollution de fond dans les eaux superficielles (tête de BV, Margeride) : épandage, ANC	Persistances d'une pollution de fond dans les eaux superficielles ( <del>tête de BV, Margeride</del> ) : épandage, ANC et <b>AC, rejets industriels</b>
2	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Peu/pas d'évolution de la pollution dans le Griniac et en aval	Suppression
3	Pressions réelles	Politique d'économie d'eau (usages domestiques, agricoles, industriels)	Politique d'économie d'eau ( <del>usages domestiques, agricoles, industriels</del> )
3	Pressions réelles	Augmentation des débits réservés au niveau des barrages	Augmentation des débits réservés au niveau des <b>ouvrages</b>
3	Pressions réelles	Soutien des étiages de l'axe Allier pas Naussac	Suppression
3	Pressions réelles	Augmentation des besoins en AEP (croissance, démographique, population touristique)	Augmentation des besoins en AEP (croissance, démographique, population touristique, <b>agriculture</b> )
3	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Soutien de l'hydrologie sur l'axe Allier	Soutien de l'hydrologie sur l'axe Allier (pour satisfaire les usages)
3	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Diminution des débits minimums et maximums mensuels du fait des tendances d'évolution climatiques	Diminution des débits minimums <b>et maximums</b> mensuels du fait des tendances d'évolution climatiques
3	Enjeu en partie satisfait	Accentuation de la sévérité des étiages notamment sur les secteurs Cronce-Céroux, Fioule-Marsange et source de l'Allier, avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore), les usages associés (pêche, baignade...)	Accentuation de la sévérité des étiages notamment sur les secteurs Cronce-Céroux, Fioule-Marsange et source de l'Allier, avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore), les usages associés (pêche, <del>baignade</del> ...)
4	Pressions réelles	Fortes pressions foncières sur la Margeride, autour de Langeac	<b>Fortes pressions générées par les activités humaines sur la Margeride, autour des principales zones urbaines</b>
4	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Amélioration des têtes de BV	Amélioration « physique » et fonctionnelle des têtes de BV
4	Enjeu en partie satisfait	Amélioration / préservation des têtes de BV et des ZH couvertes par un inventaire, surtout en secteurs boisés	Amélioration / préservation des têtes de BV et des ZH <b>couvertes par un inventaire concernées par une démarche de gestion collective</b> , surtout en secteurs boisés
5	Pressions réelles	Augmentation des débits réservés au niveau des barrages	Augmentation des débits réservés au niveau des <b>ouvrages</b>
5	Pressions réelles	Fortes pressions foncières sur la Margeride, autour de Langeac	<b>Fortes pressions générées par les activités humaines sur la Margeride, autour des principales zones urbaines</b>
5	Fonctionnement des milieux		Pas de modification de l'impact de Naussac

	aquatiques et usages		sur l'hydrologie et le transit sédimentaire
5	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Dégradation/aménagement localisé des berges	Suppression
6	Pression réelle		Persistance de bassin versant sans programme de gestion
6	Pression réelle	Pression foncière ponctuelle sur le territoire de la Margeride (reconquête d'espace agricole sur des territoires forestiers)	Restructuration foncière
7	Pression réelle	Sensibilisation aux énergies « renouvelables »	Sensibilisation aux énergies « renouvelables » - Mise en oeuvre de la directive Energie
7	Pression réelle	Evolution de la gestion du barrage de Naussac	Suppression
7	Pression réelle	Augmentation des débits réservés sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique de Naussac	Suppression
7	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Diminution de l'hydrologie (et de la qualité des habitats sur le Chapeauroux, l'Allier amont)	Suppression
8	Pression réelle	Augmentation de l'intensité des crues, de l'aléa	Augmentation de l'intensité des crues, de l'aléa, surtout sur le haut bassin versant (épisode Cévenol)
8	Fonctionnement des milieux aquatiques et usages	Pas d'augmentation des enjeux en zone inondables	Pas d'augmentation des enjeux en zones inondables identifiées

#### ◆ Préparation de la Prochaine CLE :

Melle. LAGALY indique que seront à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Présentation et validation du Scénario Tendancier par le cabinet d'études CESAME
- Présentation du Contrat territorial de Naussac par l'animateur du CT
- Présentation du bilan d'activités annuel de la CLE pour 2011 par le Président ou le vice-président de la CLE
- Election de deux des membres du bureau
- Election du Président de la Commission « Gestion et partage de la Ressource »
- Election du représentant de la CLE au sein du Conseil Lozérien de l'Eau

La date de la CLE est fixée au 31 janvier 2012 à 14h30 en mairie de Langeac (Salle André Olivier)

Etant donné l'heure et les obligations de chacun, M.RAVAT décide de lever la séance à 13h. Le contenu du cahier des charges de l'étude « Scénarii contrastés et choix de la stratégie » n'ayant pas pu être abordé, l'ensemble des membres du bureau s'engage à transmettre leurs remarques sur ce document à l'animatrice du SAGE au plus tard le 31 janvier 2012 pour l'améliorer. La version finale intégrant les remarques des membres du bureau sera alors considérée comme validée.

**Le Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier  
Raymond RAVAT**